

COMMISSION ARMÉES-JEUNESSE

Session 2019-2020

LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ARMÉES DANS LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL (SNU) : UTOPIE OU OPPORTUNITÉ ?

FICHE DE SYNTHÈSE DU GROUPE DE TRAVAIL



Depuis sa création, en 1955, la Commission armées-jeunesse contribue à promouvoir l'esprit de défense, préparer les jeunes à leur responsabilité de citoyen et resserrer les liens entre la communauté nationale et les armées. Elle est un lieu unique de dialogue entre des associations, mouvements de jeunesse et organismes aux sensibilités très différentes. Les idées et recommandations exposées ne peuvent être considérées comme l'expression d'une position officielle du ministère des Armées.

Les membres du groupe de travail :

Président : Antoine CANCELLIERI (CIDJ)

**Rapporteurs : Antoine PAYEN de LA GARANDERIE (UNOR),
Gisèle DESCHAMPS (FCD), Béatrice VERDAGUER (UNEO)**

Animateur : LV (R) Raphaël GOUMOT

Philippe HAROUTOUNIAN (ACOMAR), Michel MARCHAND (ACOMAR), Dominique DESJONQUERES (AJE), Jean-Michel ANCIAUX (ATD QUART MONDE), Justine BAUDIN JACQUEMIN (J-IHEDN), Guillaume FUMANAL (CFDT), Christophe HUGUEL (CFDT), Bruno AIAICH (DICOD), Caroline MARTIN (DJEPVA), Tristan REILLY (DJEPVA), Paul DO MOINHO (DPMA), Arnaud PAPILLON (DPMA), Serge CAMUS (EMAT), Geoffroy SABLON du CORAIL (DRHAT), Christophe de LAJUDIE (EMA), Charles BERTIN (EMAT), Adrien CHEVALLIER (FNASOR), Alexiane SANCHEZ (FNASOR), Cédric CAILLON (DGGN), Martine CAMBON-FALLIERS (INJEP), Éric EUZEN (MN), Virginie FLATTOT (MEN), Corinne TALON (MEN), Bernard ROMIEU (PEEP), Hélène CLEDAT (SGDF), David CREPY (SGDF), Bertrand DUNOYER de SEGONZAC (Solidarité Défense), Jean-Michel DUCORROY (AGSE), Zoé BERNON (UNAF), Rémy GUILLEUX (UNAF), Christiane THERRY (UNAF), Cyrille BOYER (UNHAJ), Sébastien CABARET (UNOR), Laurie GUERINEAU (UNEO), , Philippe ALBERTINI (EMA), Pauline POUTHIER SAINTE-ROSE (AA), David

MAURIQUE (AA), Jean-Baptiste KIEFFER (LA LIGUE), Julianne LAGADEC (LA LIGUE), Nadège TIREL (CSFM), Jean-Philippe MÉNARD (CSFM), Vincent JOFFART (DICOD), Alexia PARIS (DSNJ)

Introduction :

La mise en place du SNU, avec l'Éducation nationale comme organisme pilote, est une volonté exprimée clairement et régulièrement rappelée par le président de la République. Une première phase test a eu lieu en 2019 et la montée en puissance du dispositif se poursuivra tout au long de l'année 2020. Le sujet est donc plus que jamais d'actualité et touchera la société dans son ensemble.

État des lieux et contexte :

Expérimenté l'été dernier, le SNU a été l'objet de plusieurs critiques qui ne doivent pas être négligées dans une étude complète et approfondie du dispositif. Cela est d'autant plus vrai que certains des détracteurs du SNU sont particulièrement influents auprès de la jeunesse (Forum Français de la Jeunesse regroupant 19 organisations de jeunesse). De même, une partie de la presse, et non des moindres (Les Échos, JDD, La Tribune, l'Express) ont aussi publié des réserves sur les objectifs assignés au SNU, le caractère obligatoire, brassage social ou encore la cohérence avec le service civique.

Toutefois, des enquêtes comme celle de l'INJEP ou des communiqués émanant du milieu associatif traduisent une appréciation positive de la phase de test qui s'est tenue en 2019 et du dispositif dans son ensemble. À noter également que le sondage publié par Le Parisien en novembre 2018, qui avait été demandé par le CNAJEP (organisation qui rassemble des associations opposées au SNU), indique que trois jeunes sur quatre se disent favorables au dispositif.

La responsabilité sociétale : un enjeu pour les armées

La responsabilité sociétale d'une organisation est la notion par laquelle des acteurs divers (entreprises, associations, organismes publics...) cherchent à influencer la relation qu'ils entretiennent avec leurs membres et leur environnement. Elle s'inscrit dans une approche globale d'engagement collectif. Elle offre un cadre qui permet de renforcer le lien entre les organisations et la société. Comme pour toutes organisations, elle présente des contraintes mais, aussi, des opportunités pour les armées (image, attractivité, effectivité et performance...).

La question du rôle de l'Armée envers la Nation, la jeunesse et dans l'intégration et la cohésion nationale est historique et se pose dans plusieurs textes ou documents (« Le rôle social de l'officier » (1891), Livres Blancs, Revue stratégique (2017)). L'image positive des armées et les valeurs qui leurs sont associées (engagement, service, rigueur, dévouement, courage) en font un vecteur privilégié de la cohésion nationale. La contribution au SNU est donc l'une des dimensions de la Responsabilité sociétale des armées (RSA).

Une perception militarisée du service national universel reste inscrite dans un inconscient collectif. Or, **le SNU n'est pas un service militaire, les armées sont contributrices** au même titre que d'autres organisations et ministères. Dans le même temps, le SNU représente aussi pour les armées une **opportunité de visibilité, de rencontre avec la jeunesse et à terme de recrutement**.

Les armées sont **déjà investies dans toutes les phases du SNU** :

	Phase 1	Phase 2	Phase 3
Appui au recrutement des cadres et contribution à leurs formations.	Mise en œuvre de la JDM (Journée défense-mémoire nationale)	Modèle retenu Mission d'intérêt général sur modèle PM découverte (5 à 8 j en continu)	Volontaires de la défense (3 mois-1 an) ; engagements réserve

La Gendarmerie est aussi investie dans les différentes phases du SNU dans une approche interministérielle (MinArm et MinInt).

En phase 1, les gendarmes sont actifs dans l'action JDM mais également dans le cadre de la journée consacrée à la sécurité intérieure.

Lors de la phase 2, le commandement de la Gendarmerie s'appuie sur le dispositif des cadets de la gendarmerie.

Il est ressorti des auditions réalisées que **l'investissement des armées doit répondre à un principe de réalité**, c'est-à-dire qu'elles ne pourront apporter que ce qui est dans leurs moyens. Leur investissement dans leur mission première, la défense de la sécurité nationale ne doit pas être entravée par une participation qui dépasserait leurs capacités humaines ou budgétaires.

Des incertitudes persistantes pour les armées face à la montée en puissance du SNU

La montée en puissance du SNU interroge sur plusieurs points :

- Sur le rythme et le système d'organisation finale : le SNU sera-t-il un système autoporteur ?
- Sur les coûts : de fonctionnement, de ressources humaines, d'infrastructure
- Sur le cadre juridique (les armées ne sont pas concernés par cette problématique qui mérite toutefois d'être soulignée) : les cohortes étant constituées de mineurs, les jeunes sont donc soumis à l'autorité parentale ou du tuteur légal qui peut s'opposer au dispositif.

L'enjeu des mois et années à venir pour le SNU et donc également pour les armées est de :

*« Transformer une démarche volontaire en contrainte ou
Transformer une contrainte en démarche volontaire »*

Préconisations pour la suite des travaux

À la suite des observations faites, le groupe de travail préconise de poursuivre les travaux en se concentrant sur deux axes principaux :

- La création d'une réserve "civile" (statut intermédiaire entre la réserve citoyenne et la réserve opérationnelle) dédiée au SNU (sur le modèle les RLJC).
- L'implication et la contribution des armées dans la phase 3 (qui représente une opportunité de recrutements pour les armées) : il existe déjà des dispositifs pour les jeunes qui se portent volontaires (engagement dans la réserve / SMA ou SMV pour les jeunes en difficultés).
- Le GT préconise d'ouvrir une réflexion sur un service civique sur le modèle BSPP.
- Une réflexion dans les engagements de la phase 3 sur le handicap et les synergies possible avec les dispositifs des armées (plan handicap dans les armées, insertion des blessés physiques et psychiques, inclusion des jeunes atteints de handicap dans le cadre du SNU ou dans l'emploi).

Conclusion:

Les travaux du groupe de travail ont permis, grâce à des auditions de représentants de l'EMA, de la DSNJ, de la DICOd, de la Gendarmerie... de faire un état des lieux du contexte dans lequel s'inscrit le SNU et de déterminer quel est le rôle déjà effectif des armées dans le dispositif.